

[Accueil](#) > [Actualités](#) > Classe CHAAP - Qu'est-ce que c'est?

Actualités

Classe CHAAP - Qu'est-ce que c'est?



Des classes à horaires aménagés en arts plastiques (CHAAP) peuvent être organisées dans les écoles élémentaires et les collèges pour permettre aux élèves de **recevoir, dans le cadre des horaires et programmes scolaires, un enseignement artistique renforcé**. Les autres domaines artistiques visés sont la musique, la danse, et, depuis 2009, le théâtre.

Ces dispositifs spécifiques sont construits en partenariat avec des institutions culturelles. Ils prennent appui sur une équipe motivée et volontaire constituée autour d'un projet pédagogique global. **Ils sont intégrés au projet d'école ou au projet d'établissement**.

L'ouverture d'une classe à horaire aménagé s'effectue dans le cadre de la carte scolaire. Elle s'inscrit dans les schémas départementaux pour les enseignements artistiques mis en place avec les collectivités territoriales.

La formation dispensée dans ces classes fait l'objet d'une évaluation régulière qui s'exerce au sein de l'école ou du collège et au niveau académique. La concertation entre l'ensemble des partenaires intervenant dans la formation concourt à la mise en place d'une observation continue de l'élève.

[Texte officiel de référence](#)

Quelques exemples de CHAAP en France

- [Collège La Châtaigneraie - Autun](#) (académie de Dijon)
- [Collège Font-Belle - Ségonzac](#) (académie de Poitiers)
- [Collège Aliénor d'Aquitaine - Bordeaux](#) (académie de Bordeaux)
- [Collège Robert Doisneau - Clichy-sous-Bois](#) - (académie de Créteil)
- [Collège Léo Lagrange - Le Havre](#) - (académie de Rouen)

Publié le 02.06.2019

[Retour aux articles](#)